





Publié le : 20/09/21 Certifié exécutoire, le Maire : 20/09/21   Pour le Maire et par Délégation Prisca DESGARCEAUX	Déposé en préfecture le : 20/09/21 Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20210901-76287-AU-1-1
---	---

Service : D. CITOYENNETE  
Réf : LSG/JP/7329

**ADMINISTRATION GENERALE** - Cimetière Neuf - Concession familiale perpétuelle accordée à Madame LECOUCHE Anne-Marie et Monsieur LECOUCHE Claude

Le Maire de la Ville de Béziers,

**VU** les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération en date du 21 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé, par délégation, Monsieur le Maire de prendre certaines des décisions et notamment la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 concernant le catalogue des tarifs 2021,

**VU** le catalogue des tarifs en vigueur pour 2021,

**VU** le règlement général des cimetières de la commune,

**VU** la demande en date du 14 septembre 2021 de Madame LECOUCHE Anne-Marie et Monsieur LECOUCHE Claude tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'accorder à Madame LECOUCHE Anne-Marie et Monsieur LECOUCHE Claude, sous certaines conditions, une concession dans le cimetière communal,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Il est accordé à Madame LECOUCHE Anne-Marie, domiciliée 37 boulevard du Languedoc à Béziers et à Monsieur LECOUCHE Claude, domicilié 12 rue Joseph Vallot à

Béziers, une concession familiale perpétuelle n°9922 de 8 places au carré T dans le cimetière « neuf », route de Corneilhan, moyennant la somme de 6456 euros (terrain 6456 euros).

**ARTICLE 2 :** Le paiement du prix sus-visé doit avoir lieu dans les trois jours ouvrés suivant la date de la présente décision. A défaut de paiement dans le délai imparti, la délivrance de la concession sera annulée de plein droit.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 20/09/2021

Robert MENARD

